

RCS : ARRAS  
Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01473  
Numéro SIREN : 824 424 105  
Nom ou dénomination : 2G EXPERTS

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2020 sous le numéro de dépôt 2569

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2G EXPERTS</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>12</b>					
Adresse de l'entreprise : <b>1 AVENUE PAUL MICHONNEAU 62000 ARRAS</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>					
Numéro SIRET * <b>8 2 4 4 2 4 1 0 5 0 0 0 2 4</b>			Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N, clos le, <b>30092019</b>		N-1 <b>30092018</b>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
<b>ACTIF IMMOBILISE *</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
		Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 204	3 716	1 437
		Fonds commercial (1)	AH	AI	188 200	188 200	188 200
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AP			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	8 613	14 216	8 606
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations		CU	CV			
	Créances rattachées à des participations		BB	BC			
	Autres titres immobilisés		BD	BE	20 000	20 000	20 000
	Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières *	BH	BI			1 600		
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>10 817</b>	<b>226 132</b>	<b>219 843</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS *</b>	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	86 925	86 925	76 789
		Marchandises	BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	<b>CREANCES</b>	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	7 572	213 774	120 522
		Autres créances (3)	BZ	CA	22 221	22 221	64 124
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	<b>DIVERS</b>	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	409 283	409 283	321 952	
<b>Comptes de régularisation</b>	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	3 386	3 386	1 578	
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>7 572</b>	<b>735 588</b>	<b>584 965</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>1A</b>	<b>18 389</b>	<b>961 719</b>	<b>804 808</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété: *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise		SARL 2G EXPERTS		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....10 000..... )	DA	10 000	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC				
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG	145 154	69 709		
	Report à nouveau	DH				
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>147 992</b>	<b>125 445</b>		
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>304 145</b>	<b>206 154</b>		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	<b>TOTAL (II)</b>	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	<b>TOTAL (III)</b>	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	201 063	245 453		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	23 122	21 765		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	23 079	8 446		
	Dettes fiscales et sociales	DY	75 059	63 434		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
	Autres dettes	EA	20 596	28 677		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	314 655	230 879		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>657 574</b>	<b>598 655</b>			
	Ecart de conversion passif * (V)	ED				
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>961 719</b>	<b>804 808</b>		
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		Ecart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	501 408	397 670			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	79	45			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

## COMPTES DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2G EXPERTS</b>		Exercice N			Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	FE	FF			
		FG	600 701	FH	FI	600 701	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	600 701	FK	FL	600 701	
	Production stockée *			FM			
	Production immobilisée *			FN			
	Subventions d'exploitation			FO	4 511	6 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	2 330		
	Autres produits (1) (11)			FQ	289	40	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>			FR	<b>607 831</b>	<b>489 021</b>	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS			
	Variation de stock (marchandises) *			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	132 848	83 323	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	7 317	5 885	
	Salaires et traitements *			FY	195 389	166 642	
	Charges sociales (10)			FZ	64 661	51 914	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$			GA	4 837	3 819
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	2 817	4 755
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	155	8	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>			GF	<b>408 024</b>	<b>316 345</b>		
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>				GG	<b>199 808</b>	<b>172 675</b>	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	992	862	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>			GP	<b>992</b>	<b>862</b>		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	2 575	2 780	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>			GU	<b>2 575</b>	<b>2 780</b>		
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	<b>(1 583)</b>	<b>(1 918)</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	<b>198 225</b>	<b>170 757</b>	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <b>SARL 2G EXPERTS</b>				Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N	Exercice N-1	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	74	1 299	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	1 600		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	<b>1 674</b>	<b>1 299</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	675		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	1 600	26	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	<b>2 275</b>	<b>26</b>	
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	<b>(601)</b>	<b>1 273</b>	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	49 633	46 585	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	<b>610 497</b>	<b>491 182</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	<b>462 506</b>	<b>365 737</b>	
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>			HN	<b>147 992</b>	<b>125 445</b>	
<b>RENOIS</b>	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	2 549	2 549
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	2 330	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	20 480	13 882
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	20 480
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
ACCORD DE COMPTES				655	74	
CESSION IMMOBILISATION				1 600	1 600	
PENALITES				20		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Désignation de l'entreprise <b>SARL 2G EXPERTS</b>				Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A	IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations			
					Consecutives à une reévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>			CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>			KD	190 667	KE	KF 3 453	
CORPORELLES	Terrains			KG	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre [ Dont Composants L9		KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui [ Dont Composants M1		KM	KN	KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [ Dont Composants M2		KP	KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [ Dont Composants M3			KS	KT	KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	KW	KX 6 438	
		Matériel de transport *			KY	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	LC	LD 2 835	
		Emballages récupérables et divers *			LE	LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH	LI	LJ		
	Avances et acomptes			LK	LL	LM		
	<b>TOTAL III</b>			LN	13 555	LO	LP 9 273	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G	8M	8T	
Autres participations			8U	8V	8W			
Autres titres immobilisés			1P	20 000	1R	1S		
Prêts et autres immobilisations financières			1T	1 600	1U	1V		
<b>TOTAL IV</b>			LQ	21 600	LR	LS		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	225 822	ØH	ØJ 12 726	
CADRE B	IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
				par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>			IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>			IO	LV	LW	194 120 1X	
CORPORELLES	Terrains			IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM	MN	6 438 MO	
		Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	16 390 MU	
	Emballages récupérables et divers *			IX	MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY	MZ	NA	NB	
Avances et acomptes			NC	ND	NE	NF		
<b>TOTAL III</b>			IY	NG	NH	22 829 NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ	ØU	M7	ØW	
	Autres participations			IØ	ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés			11	2B	2C	20 000 2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			12	2E	2F	1 600 2G	
	<b>TOTAL IV</b>			13	NJ	NK	1 600 20 000 2H	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				14	ØK	1 600	ØL 236 949 ØM	

Exercice N clos le : **3 | 0 | 0 | 9 | 2 | 0 | 1 | 9**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL 2G EXPERTS**Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TO TAUX</b>						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B****DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

6

**AMORTISSEMENTS**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL 2G EXPERTS** Néant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE	1 030	PF	1 174	PG		PH	2 204
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE	413	QF		QG	413
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 950	QM	3 250	QN		QO	8 199
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU	4 950	QV	3 663	QW		QX	8 613
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		ØN	5 980	ØP	4 837	ØQ		ØR	10 817

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL IV</b>	NL				NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2G EXPERTS</b>					Néant <input type="checkbox"/> *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D			
		6E	6F	6G	6H			
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		9U	9V	9W	9X			
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	4 755	6U	2 817	6V	7 572	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	4 755	TY	2 817	TZ	UA	7 572
	<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	7C	4 755	UB	2 817	UC	UD	7 572
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	2 817	UF			
			UG		UH			
			UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2G EXPERTS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *					
<b>CADRE A</b>		<b>ETAT DES CREANCES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	221 345		221 345		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO )	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 082		4 082	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP	4 000		4 000	
	Groupe et associés (2)	VC	13 205		13 205		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	934		934		
	Charges constatées d'avance	VS	3 386		3 386		
	<b>TOTAUX</b>		VT	<b>246 952</b>	VU	<b>246 952</b>	VV
RENOVOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
<b>CADRE B</b>		<b>ETAT DES DETTES</b>		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	79		79		
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	200 985		44 819	156 166	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	23 079		23 079		
Personnel et comptes rattachés		8C	7 594		7 594		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	18 428		18 428		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	3 654		3 654		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	43 146		43 146		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 236		2 236		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	23 122		23 122		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	20 596		20 596		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2					
Produits constatés d'avance		8L	314 655		314 655		
<b>TOTAUX</b>		VY	<b>657 574</b>	VZ	<b>501 408</b>	<b>156 166</b>	
RENOVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		22 658
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	44 424	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.			

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2G EXPERTS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <b>30092019</b>		
<b>I. REINTEGRATIONS</b>				<b>BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
				WA	<b>147 992</b>	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		
	Amendes et pénalités		WJ	20	Charges financières (art.212 bis) *	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		
				L7		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art.209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	
				M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
				<b>TOTAL I</b>	<b>198 360</b>	
<b>II. DEDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxés, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	
					2A	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer* .					
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *					
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		
					PC	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dégagee par le report en arriere de déficit	
					ZI	
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
<b>III. RESULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice ( I moins II ) déficit ( II moins I )		XI	<b>196 798</b>	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						
<b>RESULTAT FISCAL</b>		<b>BENEFICE</b> (ligne XN) ou <b>DEFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)		XN	<b>196 798</b>	
				XO	<b>0</b>	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



## 2058A - Déductions diverses au 30/09/2019

Libellé	Montant
Totalisation	



## 2058A - Réintégrations diverses au 30/09/2019

Libellé	Montant
DONS	200
Totalisation	200

Désignation de l'entreprise <b>SARL 2G EXPERTS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DEFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	9 270
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :</b>		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

<b>CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)</b>			
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2G EXPERTS</b>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	125 445				ZD	75 445					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			ZE	50 000							
					ZF								
	<b>TOTAL I</b>	ØF	<b>125 445</b>		<b>TOTAL II</b>	ZH	<b>125 445</b>						
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )	J7		YQ						3 823			
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS									
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance			YT	44 311					9 441			
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )	J8	32 075	XQ	33 643					16 194			
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	854					10 584			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV									
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	ES		ST	54 040					47 103			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	132 848					83 323			
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	1 067					461		
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS		9Z	6 250					5 424			
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	7 317					5 885				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	121 273					96 633			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	22 580					11 328			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, ou modèle 2460 de 2018) *			ØB	132 954								
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	1,35 %					1,55 %			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)		ZR						
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH		
N° SIRET de la société mère du groupe										JJ			

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL 2G EXPERTS**

Néant  \*

**A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
				19%	15% ou 12,80%	0%	
	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

( A )

( B )  
(Ventilation par taux)

( C )

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

13

**AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFIP N° 2059-B 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL 2G EXPERTS**

Néant  \*

**A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME**

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	<b>TOTAL 1</b>				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
	N - 8				
	N - 9				
<b>TOTAL 2</b>					

**B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS**

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values affectées aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
<b>TOTAL</b>				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL 2G EXPERTS** Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❸ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 ME (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❹ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES \*

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❺	Solde des moins-values à reporter col. ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ❸	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❹	A 15 % Ou A 16,5 % <sup>(1)</sup> ❻		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 1						
N - 2						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2G EXPERTS</b>					Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (ligne 1 et 2)</b>	<b>3</b>					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
<b>TOTAL (ligne 4 et 5)</b>	<b>6</b>					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <b>SARL 2G EXPERTS</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01102018</b>		et clos le : <b>30092019</b>	
		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel	YP		3
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		600 701
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		2 330
	<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>603 031</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH		289
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		4 511
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>4 801</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON		53 554
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR		44 670
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW		155
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
	<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>98 380</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	<b>509 452</b>
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	SA		509 452
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		603 031
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY		GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE **3|0|0|9|2|0|1|9|**

N° SIRET **8|2|4|4|2|4|1|0|5|0|0|0|2|4|**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL 2G EXPERTS**

ADRESSE ( voie ) **1 AVENUE PAUL MICHONNEAU**

CODE POSTAL **62000** VILLE **ARRAS**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<b>1</b>
---	----	----------

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<b>800</b>
--	----	------------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<b>2</b>
---	----	----------

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<b>200</b>
--	----	------------

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique **SARL** Dénomination **FINANCIERE 2G**

N° SIREN (si société établie en France) **840434922** % de détention **80,00** Nb de parts ou actions **800**

Adresse : N° **51** Voie **AVENUE ROGER SALENGRO**

Code postal **62000** Commune **ARRAS** Pays **FRANCE**

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]

N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]

Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]

Naissance : Date [ ] N° département [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Adresse : N° [ ] Voie [ ]

Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Titre (2) **MR** Nom patronymique **CARON** Prénom(s) **LAURENT**

Nom marital [ ] % de détention **10,00** Nb de parts ou actions **100**

Naissance : Date **06121988** N° département **62** Commune **LENS** Pays **FRANCE**

Adresse : N° **127** Voie **RUE PAUL BERT**

Code postal **62300** Commune **LENS** Pays **FRANCE**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**17** COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)

Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

EXERCICE CLOS LE [3|0|0|9|2|0|1|9]

N° SIRET [8|2|4|4|2|4|1|0|5|0|0|0|2|4]

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE [SARL 2G EXPERTS]

ADRESSE ( voie ) [1 AVENUE PAUL MICHONNEAU]

CODE POSTAL [62000] VILLE [ARRAS]

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	800
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	200

**I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

**II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) [ME] Nom patronymique [PHILIAS] Prénom(s) [SYLVIE]  
 Nom marital [ ] % de détention [10,00] Nb de parts ou actions [100]  
 Naissance : Date [23101969] N° département [49] Commune [DOUE LA FONTAINE] Pays [FRANCE]  
 Adresse : N° [51] Voie [AVENUE ROGER SALENGRO]  
 Code postal [62223] Commune [SAINT LAURENT BLANGY] Pays [FRANCE]

Titre (2) [ ] Nom patronymique [ ] Prénom(s) [ ]  
 Nom marital [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Naissance : Date [ ] N° département [ ] Commune [ ] Pays [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|0|0|9|2|0|1|9

N° SIRET 8|2|4|4|2|4|1|0|5|0|0|0|2|4

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2G EXPERTS

ADRESSE ( voie ) 1 AVENUE PAUL MICHONNEAU

CODE POSTAL 62000 VILLE ARRAS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Formulaire obligatoire (article 54 quater  
du Code général des impôts)

**RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX**

ANNÉE \_\_\_\_\_ ou exercice

Désignation de l'entreprise **SARL 2G EXPERTS**

du **01/10/2018**

Adresse **1 AVENUE PAUL MICHONNEAU**

**62000 ARRAS**

au **30/09/2019**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ④								
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	GLORIAN Germain	Gérant			51 avenue Roger Salengro	62223	Saint Laurent Blangy	
2	BAJEUX Quentin	Apprenti			4 Rue Paul ROOS APPT 1	59290	WASQUEHAL	
3	BOLLIER Caroline	Employée			3 Résidence Pierre BACHELET	62218	LOISON SOUS LENS	
4	CARON Laurent	Comptable			127 Rue Paul BERT APPT 134	62300	LENS	
5	PHILIAS Sylvie	Responsable Social			51 Avenue Roger Salengro	62223	Saint Laurent Blangy	
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ②)	Valeur des avantages en nature (v. notice ②)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ②)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	60 935			60 935	6 379			67 314
2	9 833			9 833				9 833
3	26 087			26 087	191			26 278
4	51 177			51 177	3 222			54 399
5	40 846			40 846	250			41 096
6								
7								
8								
9								
10								
**	<b>188 878</b>			<b>188 878</b>	<b>10 042</b>			<b>198 920</b>

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		5 102
<b>Total</b>		<b>5 102</b>

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE ( v. notice ④ ) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice .....(total col. 9 + total col. 10) ⑩	<b>204 022</b>	- de l'exercice ..... ⑩	<b>196 798</b>
- de l'exercice précédent ⑩	<b>175 259</b>	- de l'exercice précédent ⑩	<b>167 649</b>
Nom et qualité du signataire GERMAIN GLORIAN EXPERT COMPTABLE		A ARRAS....., le ..... Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche



**ANNEXE**



## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **961 719 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 610 497 euros** et un total **charges de 462 506 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 147 992 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/10/2018** et finit le **30/09/2019**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

### Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



## Règles et Méthodes Comptables

### Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.



## Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2019
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	190 667		3 453			194 120
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>190 667</b>		<b>3 453</b>			<b>194 120</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers			6 438			6 438
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier	13 555		2 835			16 390
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>13 555</b>		<b>9 273</b>			<b>22 829</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	20 000					20 000
Prêts et autres immobilisations financières	1 600				1 600	
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>21 600</b>				<b>1 600</b>	<b>20 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>225 822</b>		<b>12 726</b>		<b>1 600</b>	<b>236 949</b>





## Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/09/2019
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>incorporelles</li> <li>corporelles</li> <li>des titres mis en équivalence</li> <li>titres de participation</li> <li>autres immo. financières</li> </ul>				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	4 755	2 817		7 572
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		4 755	2 817		7 572
TOTAL GENERAL		4 755	2 817		7 572
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>		2 817		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



## Créances et Dettes

		30/09/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	221 345	221 345	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 082	4 082	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	4 000	4 000	
	Groupe et associés (2)	13 205	13 205	
	Débiteurs divers	934	934	
Charges constatées d'avances	3 386	3 386		
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>246 952</b>	<b>246 952</b>	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		30/09/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	79	79		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	200 985	44 819	156 166	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	23 079	23 079		
	Personnel et comptes rattachés	7 594	7 594		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 428	18 428		
	Impôts sur les bénéfices	3 654	3 654		
	Taxes sur la valeur ajoutée	43 146	43 146		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 236	2 236		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	23 122	23 122		
	Autres dettes	20 596	20 596		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	314 655	314 655			
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>657 574</b>	<b>501 408</b>	<b>156 166</b>	
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	44 424			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	22 658			



## Annexe CICE

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- comptabilisation en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous compte 64
- comptabilisation en diminution de l'impôt sur les sociétés

La prise en compte du CICE impacte les états financiers par la matérialisation de l'élément suivant :

- Crédit d'impôt pour un montant de **1 047** euros

L'utilisation du CICE a été faite conformément à son objet d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

Des actions ont été menées en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, de reconstitution du fonds de roulement.



## Produits à recevoir

		30/09/2019
<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>10 884</b>
Autres créances clients CLIENTS FACTURES A ETABLIR	6 362	6 362
Autres créances ETAT PRODUITS A RECEVOIR INTERETS COURUS C/C FI2G INTERETS COURUS	4 000 464 58	4 521



## Charges à payer

		30/09/2019
<b>Total des Charges à payer</b>		<b>40 298</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit INTERETS COURUS A PAYER	79	79
Emprunts et dettes financières divers INTERETS COURUS C/C SP GG	269	269
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURN FACT NON PARV	3 181	3 181
Dettes fiscales et sociales PERS CONGES A PAYER CHARGES SOCIALES/CONGES PAYES ORG.SOC.AUTRES CHARGES A PAYER ETAT CHARGES A PAYER CAP FORMATION PROFESSIONNELLE	6 950 2 320 8 757 913 632	19 572
Autres dettes R, R, R, ACC. AUTR. AV A ETAB. CHARGES A PAYER	748 16 450	17 197



## Charges constatées d'avance

	Période	Montants	30/09/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		3 386	3 386
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			3 386



## Produits constatés d'avance

	Période	Montants	30/09/2019
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		314 655	314 655
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			314 655



## Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 30/09/2018	Affectation du résultat N-1 <sup>1</sup>	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice <sup>2</sup>	Capitaux propres clôture 30/09/2019
Capital social	10 000				10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	1 000				1 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	69 709	75 445			145 154
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	125 445	(125 445)		147 992	147 992
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>206 154</b>	<b>(50 000)</b>		<b>147 992</b>	<b>304 145</b>

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués 50 000

<sup>1</sup>dont dividende provenant du résultat n-1 50 000

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 156 154

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 156 154

<sup>2</sup>Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 97 992



## Capital social

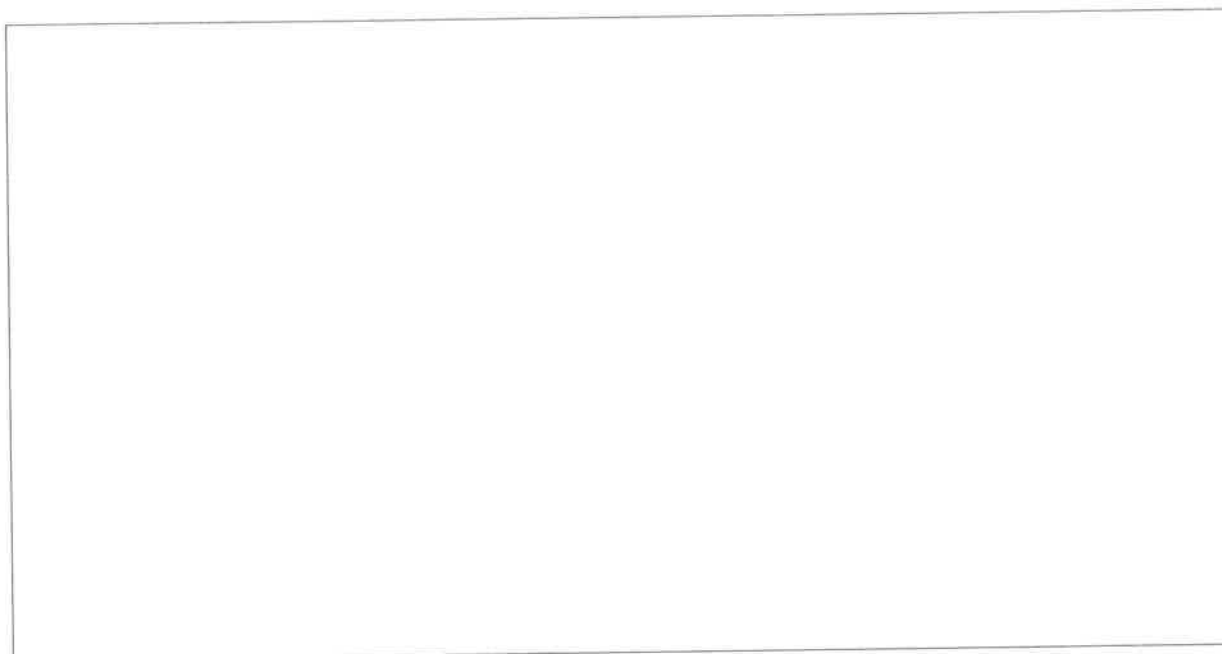
		30/09/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		1 000,00	10,0000	10 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		1 000,00	10,0000	10 000,00

--	--	--	--	--	--



## Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	600 701		600 701
<b>TOTAL</b>	<b>600 701</b>		<b>600 701</b>





## Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	30/09/2019	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		198 225		198 225
RESULTAT EXCEPTIONNEL ( et participation )		(601)		(601)
RESULTAT COMPTABLE		197 625		197 625

(1) après retraitements fiscaux.

--



## Crédit-Bail

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	30/09/2019
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	<b>TOTAL</b>					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice					
	<b>TOTAL</b>					
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	<b>TOTAL</b>					
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	<b>TOTAL</b>					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

**2G EXPERTS**  
**Société à responsabilité limitée**  
**Au capital de 10.000 euros**  
**Siège social : 1, avenue Paul Michonneau**  
**62000 ARRAS**  
**RCS ARRAS 824 424 105**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

Exercice clos le 30.09.2019

**RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE**  
**(Extrait du procès verbal de l'assemblée)**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice s'élevant à **147 992 euros**, de la manière suivante :

• <i>Résultat de l'exercice</i> :	<b>147 992 euros</b>
• <b>Distribution de dividendes</b>	<b>50.000 euros</b>
• <b>En « Autres Réserves » :</b>	<b>97 992 euros</b>

Nous mettons en paiement à compter de ce jour, un dividende d'un montant de 500 euros par part sociale.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, soit une taxation globale de 30 %. Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<b>Exercices</b>	<b>Dividendes bruts</b>
30.09.2018	50.000
30.09.2017	50.000
/	/

**Cette résolution mise aux voix obtient :**

**Pour : unanimité      Contre : 0      Abstention : 0**  
**En conséquence de quoi, ladite résolution est adoptée /rejetée.**

Pour copie certifiée conforme

**LA GERANCE**



**ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES**

La société ou la personne morale désignée ci-après

Représentée

par son représentant légal (Qualité et identité) Gervain GLORION Gérant

par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom: GLORION.....

prénom: Gervain.....

adresse ou dénomination: Avenue Paul Ribot.....

GLORION.....

adresse du siège: .....

numéro unique d'identification- (Siren): 824 924 105.....

Signature

